

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 10 juin 2026 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

M. Gilles Dionne
M. Brian Boisvert
M. Colin LeBrun

M. Pierre Aubrey
Mme Daphne Laycock
M. Sebastien Denault

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

90-06-2026 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de juin 2026 soit ouverte.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Monsieur Sébastien Denault déclare une apparence de conflit d'intérêt aux points : 9.
Approbation des factures. Aucun autre membre du conseil municipal ne déclare de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

91-06-2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Pierre Aubrey
Avec ajout d'un point apporté par le conseiller Colin LeBrun
20. : Publication des procès-verbaux des séances du conseil municipal.
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

92-06-2026 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Monsieur Sébastien Denault
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6^{ieme} jour de mai 2026.

93-06-2026 APPROVISIONNEMENT DIESEL

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer un approvisionnement constant et fiable en carburant diesel pour ses opérations, incluant les travaux publics, la machinerie municipale et les interventions d'urgence;

ATTENDU QUE l'approvisionnement actuel nécessite des déplacements fréquents, entraînant une perte de temps pour le personnel municipal ainsi que des coûts supplémentaires en carburant;

ATTENDU QUE la location d’un réservoir à diesel installé directement **au garage municipal** permettra de réduire ces pertes de temps, d’améliorer l’efficacité opérationnelle et de diminuer les dépenses liées aux déplacements;

ATTENDU QUE Petro Pontiac offre un service d’approvisionnement en carburant fiable, local et compétitif, permettant à la Municipalité de réaliser des économies financières tout en soutenant un fournisseur régional;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE AUBREY ET RÉSOLU à l’unanimité QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract procède à la **location d’un réservoir à diesel**, lequel sera **installé au garage municipal**;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité s’approvisionnera en carburant diesel **auprès de Petro Pontiac**, considérant les économies de temps et d’argent associées à cette solution;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette entente.

94-06--2026 AMENDEMENTS AU CALENDRIER DES SÉANCES 2026

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Brian Boisvert
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS:

QUE le calendrier amendé ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2026**, qui se tiendront le jeudi et qui débiteront à **20 h 00** :

7 janvier (2ième mercredi)	4 février
11 mars	8 avril (2ieme mercredi)
6 mai	10 juin
9 juillet (2ieme mercredi)	13 août (2ième jeudi)
10 septembre (2ieme jeudi)	8 octobre (2ieme jeudi)
5 novembre	10 décembre

95-06-2026 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 11 JUIN 2026.

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l’unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 10 juin 2026 au montant de 528,741.66\$.

96-06-2026 ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES DE WSP

POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D’INTERVENTION 2024-2028

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Dionne ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract accepte l’offre de services professionnels déposée par **WSP Canada inc.**, datée du **27 mai 2026**, pour la **mise à jour du plan d’intervention 2024-2028** concernant le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égouts et des chaussées;

QUE cette mise à jour sera réalisée conformément au guide du MAMH (2013) et à son complément *Précisions techniques* (2014), tel que décrit dans l'offre, incluant :

- la collecte et la gestion des données;
- l'évaluation de l'état des infrastructures;
- l'établissement des priorités;
- la production des plans d'ensemble;
- la remise d'un rapport préliminaire et d'un rapport final;
- deux rencontres, dont une présentation officielle au Conseil municipal;

QUE les honoraires professionnels pour la réalisation du mandat sont fixés à **8 790 \$**, taxes en sus, tel qu'indiqué dans l'offre;

QUE la Municipalité fournira à WSP les intrants requis, notamment les informations du registre d'interventions depuis 2020, les inspections recommandées et les plans finaux en format DWG;

QUE le directeur général, Monsieur Eric Rochon, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à la conclusion de cette entente.

97-06-2026: VENTE TRACÉ DE CHEMIN JO-COUCOU

CONSIDÉRANT QUE la rénovation cadastrale a donné le droit de propriété du tracé de la route surnommé Chemin Jo-Coucou à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de cette route passe directement et entièrement sur des terrains privés appartenant à un seul propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désirent prévenir des problèmes d'accès et d'entretien ;

Il est donc

Proposé par : Monsieur Colin LeBrun

Et résolu à l'unanimité.

De donner à l'entreprise 13763820 CANADA inc, le lot 4 806 749 qui longe entièrement sur sa propriété en forme de donation pour développement.

Que les acheteurs soient responsables de déboursier les frais de notaires et d'arpentage.

Que Monsieur Eric Rochon, directeur général soit mandaté de signer au nom et pour cette municipalité tous documents relatifs à ces transactions.

98-06-2022 APPEL D'OFFRES CAMION DÉNEIGEMENT

Proposé par Madame Daphne Laycock

Et résolu à la majorité.

Pour : Monsieur Gilles Dionne, Monsieur Pierre Aubrey et Monsieur Brian Boisvert
Contre; Monsieur Sébastien Denault et Monsieur Colin LeBrun

Que cette Municipalité demande des soumissions pour l'achat d'un camion dix (10) roues neuf, année 2026, incluant un groupe d'équipement de déneigements et équipement de remorquage spécial de grande capacité. Pour le service de voirie tel que spécifié sur le devis préparer par le comité de voirie.

Que le secrétaire-trésorier, M. Eric Rochon prépare l'appel d'offre en incluant les clauses usuelles des soumissions.

99-06-2026 : CADASTRES

Proposé par : Brian Boisvert
Et résolu à l’unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 736 127	BRETT CAMERON	31 663.0 M², CONFORME
6 736 128	BRETT CAMERON	23 500.1 M², CONFORME
6 738 937	CARL BERTRAND	68 163.5 M², CONFORME
6 738 938	CARL BERTRAND	4 994.1 M², CONFORME

100-06-2026 AUTORISATION D’AFFICHAGE DE PUBLICITÉS LOCALES AU QUAI MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sébastien Denault ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract souhaite encourager la visibilité des entreprises locales et soutenir l’économie régionale;

ATTENDU QUE le quai municipal constitue un lieu public fréquenté, offrant une vitrine intéressante pour les commerçants et organismes du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire permettre l’affichage de publicités locales de manière harmonieuse, sécuritaire et respectueuse du paysage riverain;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite offrir cette visibilité **sans imposer de frais** aux entreprises et organismes locaux, afin de soutenir leur développement et leur rayonnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract autorise l’installation et l’affichage de **publicités locales au quai municipal**, et ce **sans frais** pour les commerces, organismes ou promoteurs locaux;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les modalités d’affichage, incluant les dimensions, l’emplacement, la durée et les normes visuelles, soient établies par l’administration municipale conformément aux règlements en vigueur;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE le directeur général, Monsieur Eric Rochon, soit autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

101-06-2026 ASSOCIATION DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES DU PONTIAC

Il est proposé par Madame Daphne Laycock et résolu que la municipalité de Mansfield- et-Pontefract participe financièrement à la promotion des activités de Association de loisirs pour personnes handicapées intellectuelles du Pontiac pour un montant de 250\$.

**102-06-2026 APPROBATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À L'ENTRAIDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Dionne ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ :**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Pontiac a adopté un Schéma de couverture de risques en incendie conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE ce schéma prévoit des mécanismes régionaux d'entraide et de coordination afin d'assurer une couverture optimale du territoire;

ATTENDU QUE les municipalités du Pontiac reconnaissent la nécessité d'harmoniser leurs interventions afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la sécurité du public;

ATTENDU QUE les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* autorisent les municipalités à conclure des ententes intermunicipales en matière d'entraide;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a pris connaissance du projet d'**Entente intermunicipale relative à l'entraide en matière de sécurité incendie**, incluant ses dispositions administratives, opérationnelles et financières, telles que présentées dans le document transmis par la MRC de Pontiac;

(notamment les articles portant sur l'objet de l'entente, les demandes d'assistance, la direction des opérations, la formation, les équipements, les modalités financières et les annexes A, B et C)

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract **approuve l'Entente intermunicipale relative à l'entraide en matière de sécurité incendie**, telle que présentée par la MRC de Pontiac;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Pontiac afin de confirmer l'adhésion officielle de la Municipalité à l'entente.

**103-06-2026 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC D'ASSURER UNE ÉQUIPE
LOCALE DE MONTEURS DE LIGNES DANS LA RÉGION DU PONTIAC**

ATTENDU QUE · La Municipalité de Mansfield-et-Pontefract fait partie d'une région éloignée où les municipalités sont dispersées sur un vaste territoire, ce qui rend les interventions techniques plus complexes et plus longues;

· Les pannes électriques dans la région du Pontiac sont fréquentes et leur durée excède régulièrement celle observée dans d'autres régions du Québec;

· Bien que des camions et équipements d'Hydro-Québec soient présents au garage régional, l'absence d'une équipe locale de monteurs de lignes entraîne des délais d'intervention importants avant le rétablissement du service;

· Ces délais prolongés compromettent la sécurité et le bien-être des citoyens, affectent les personnes vulnérables, perturbent les activités des entreprises, nuisent aux services municipaux et compliquent le travail des services d'urgence;

· La Municipalité de Mansfield-et-Pontefract, tout comme l'ensemble des municipalités du Pontiac, estime essentiel de bénéficier d'un niveau de service équivalent à celui offert ailleurs au Québec, conformément aux principes d'équité territoriale.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR BRIAN BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE**

Le conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract demande formellement à Hydro-Québec :

- **De mettre en place une équipe permanente de monteurs de lignes basée dans la région du Pontiac**, afin d'assurer une capacité d'intervention locale;
- **D'affecter sur le territoire les ressources humaines et matérielles nécessaires** pour réduire significativement les délais de rétablissement lors des pannes électriques;
- **De reconnaître la réalité géographique et opérationnelle du Pontiac** et d'ajuster son organisation interne afin de garantir un niveau de service équitable, fiable et sécuritaire pour l'ensemble des citoyens.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE

La présente résolution soit transmise :

- À la direction régionale d'Hydro-Québec; ·
- Au député provincial du Pontiac;
- À la MRC de Pontiac;
- Aux municipalités voisines, afin de favoriser un appui régional concerté et une démarche commune.

**104-06-2026 APPROBATION DES TRAVAUX DE
PEINTURE À LA MAISON BRYSON**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a procédé à un appel de soumissions pour les travaux de peinture extérieure de la Maison Bryson, située au 314, rue Principale;

ATTENDU QUE l'entreprise CDPeintre / 6329276 Canada inc. a déposé une soumission conforme, datée du 29 mai 2026, au montant de 197 617,00 \$ avant taxes, tel que détaillé dans la formule de soumission et les documents techniques fournis;

ATTENDU QUE les travaux proposés incluent la préparation complète des surfaces, la protection, le nettoyage, le décapage, l'application d'apprêts et de peintures sur l'ensemble des composantes extérieures du bâtiment, conformément aux devis et aux observations faites lors de la visite du 27 mai 2026;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux est assujettie à l'obtention préalable de l'autorisation requise du Ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière à la MRC de Pontiac dans le cadre du Programme d'Entretien du Patrimoine (PEP), lequel permet une contribution maximale de 20 % des coûts admissibles;

ATTENDU QUE la part municipale résiduelle doit être financée de manière responsable et conforme aux programmes disponibles;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES
DIONNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :**

- La Municipalité de Mansfield-et-Pontefract accepte la soumission de CDPeintre / 6329276 Canada inc. au montant de 197 617,00 \$ avant taxes pour la réalisation des travaux de peinture extérieure de la Maison Bryson,

sous réserve de l'approbation finale du Ministère de la Culture et des Communications (MCC).

- Une demande d'aide financière soit déposée à la MRC de Pontiac afin d'obtenir une contribution équivalente à 20 % du coût total du projet, conformément au Programme PEP.
- La part municipale restante soit financée à parts égales, soit :
 - 50 % à même le budget municipal,
 - 50 % à même la programmation TECQ 2024-2028, conformément aux règles d'admissibilité.
- Le directeur général, Monsieur Eric Rochon, est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution, incluant la transmission de la demande d'aide financière et la confirmation du contrat auprès de l'entrepreneur après l'obtention de l'approbation du MCC.

105-06-2026 REMERCIEMENTS À LA PAROISSE DE VINTON ET OCTROI D'UN DON DE 3 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Dionne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ATTENDU QUE la tempête du 29 mai a causé des dommages importants aux poteaux du terrain de balle municipal de Mansfield-et-Pontefract;

ATTENDU QUE la Paroisse de Vinton a généreusement autorisé la Municipalité à récupérer des poteaux situés au champ de balle de Vinton afin de remplacer ceux endommagés;

ATTENDU QUE les bases des poteaux récupérés n'étaient pas de la même dimension que celles du terrain municipal, mais qu'un machiniste local a adapté les composantes afin de permettre leur installation sécuritaire;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit installer au moins deux poteaux dans les prochains jours afin que les réparations soient complétées avant les festivités de la Fête du Canada des 26, 27 et 28 juin, et que les autres poteaux seront installés ultérieurement selon l'avancement des travaux;

ATTENDU QUE la collaboration de la Paroisse de Vinton a permis à la Municipalité de réduire considérablement les coûts et les délais de réparation, tout en assurant la tenue sécuritaire des activités communautaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reconnaître officiellement la générosité et l'engagement de la Paroisse envers la communauté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DAPHNE LAYCOCK ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. **Que La Municipalité de Mansfield-et-Pontefract remercie officiellement la Paroisse de Vinton** pour son soutien, sa collaboration et l'autorisation de récupérer les poteaux nécessaires à la remise en état du terrain de balle municipal.
2. **QU'un don de 3 000 \$ soit versé à la Paroisse de Vinton** en reconnaissance de sa contribution essentielle à la réalisation des travaux.
3. **Que le directeur général, Monsieur Eric Rochon, soit autorisé à transmettre cette résolution tenant lieu de lettre officielle de remerciements** au Père Smith au nom du conseil municipal, des pompiers responsables de l'organisation de la Fête du Canada et de l'ensemble des utilisateurs du terrain de balle.

106-06-2026 PUBLICATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- ATTENDU QUE la transparence et l'accès à l'information constituent des principes fondamentaux d'une saine gouvernance municipale ;
- ATTENDU QUE les citoyens ont intérêt à être informés des décisions prises par le conseil municipal dans un délai raisonnable ;
- ATTENDU QUE la publication des procès-verbaux favorise la participation citoyenne et renforce la confiance du public envers les institutions municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Colin LeBrun
ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE la municipalité publie, sur son site web, les procès-verbaux des séances du conseil municipal dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la séance ;
- QU'il soit spécifié que le procès-verbal le plus récent peut être modifié à la prochaine séance ordinaire ;
- QUE la municipalité publie, sur son site web, les dates et heures des séances ordinaires dès qu'elles sont adoptées par le conseil ;
- QUE les procès-verbaux et les séances ordinaire soient affichés dans une section facilement accessible du site Internet de la municipalité ;
- QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

PRENDRE NOTE QUE LA MAIRESSE REFUSE D'APPROUVER ET DE SIGNER CETTE RÉSOLUTION INTITULÉE **PUBLICATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**, LE GREFFIER-TRÉSORIER SOUMETTRA CETTE RÉSOLUTION DE NOUVEAU À LA CONSIDÉRATION DU CONSEIL À UNE SÉANCE À VENIR

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 93, 95, 96, 98, 101, 104 et 105.

ET J'AI SIGNÉ CE 11 JUIN 2026.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

107-06-2026 LEVÉE DE LA SESSION.

- Proposé par Madame Daphne Laycock
Et résolu à l'unanimité.
- Que cette session soit levée à 21:07 heures.

.....
Mme. Sandra Armstrong
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.